

11 DECEMBRE 2024

SALLE AIRIAL, SABRES

COMPTE-RENDU DE SÉANCE :

COMITÉ DE SÉLECTION FET 21-27

GAL HAUTE LANDE ARMAGNAC



Cofinancé par l'Union européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

COMITE DE SELECTION								QUORUM	
Collège public									
Délégués titulaires	Présents	Excusés	Absents	Délégués suppléants	Présents	Excusés	Absents		
COUTIERE Dominique		X		PIEDANNA Raymonde	X				
PEDEUBOY Jean-Louis		X		SARTRE Philippe	X				
ICHARD Vincent	X			DUVERGER Christine	X				
BAYLAC DOMENGETROY Jérôme		X		CARRERE Paul		X			
COUSSEAU Hélène		X		PLANCKE Didier			X		
CANTEGREIL Isabelle		X		OLIVIER Roxanne		X			
ARRESTAT Jean Yves	X			DUCOUDRE Sophie	X				
BRUNELLO Jean-Philippe	X			DUPOUY Catherine	X				
LAFON Nicolas		X		LAMARQUE Philippe	X			Membre présents :	10
LATRY Philippe	X			ROUSSARIE Patrick			X	Titulaires :	4
SORE Serge		X		VALIORGUE Magali			X	Suppléants :	6
GAUGEACQ Didier			X	FOURNADET Christine			X	Votants :	7
Collège privé								Collège privé	
Délégués titulaires	Présents	Excusés	Absents	Délégués suppléants	Présents	Excusés	Absents		
RIOUX Renée	X			GALBERT Ingrid			X		
DUBOURG Cécile	X			DUFOURCQ Patricia	X				
DEYRIS Christophe	X			PASSERIEUX Denis		X			
LENGELE Nathalie	X			SENTUC Jean-Louis			X		
BOURE Bernard			X	BOUCHONNEAU Philippe			X		
DUPOUY Isabelle	X			BACCARA Audrey	X				
DEJEAN Dominique	X			CIER Corinne			X		
CASSAGNE Quentin	X			MASQUERE Cathy			X		
LARTIGUE Patrice	X			DUPOUY Frédéric		X		Membres présents :	22
LACAVE Nelly		X		HANSKENS Caroline	X			Titulaires :	12
BIARNES Myriam			X	LUBAT Angélique	X			Suppléants :	10
DARIEL Gaëtan			X	CABROL Christophe			X	Votants :	17

Afin de respecter la règle du double quorum (au moins 50% des membres présents et une stricte égalité entre les membres votant des deux collèges), 3 membres votant du collège privé sont volontaires pour ne pas voter :

- Christophe Deyris
- Nathalie Lengele
- Cécile Dubourg

Le double quorum est atteint

Assistaient également :

- ZUAZNABAR-INDA Jérôme - Chargé de développement territorial du CD40
- LALANNE Nathalie - Responsable administrative et financière et gestionnaire FET
- D'ARLOT François - Animateur FET

Ordre du jour :

1. Modification de la composition des membres et de la stratégie du GAL 21-27
2. Validation du compte-rendu de l'installation du Comité de sélection du 8 juillet 2024
3. Présentation de l'évaluation finale de la programmation 14-20
4. Désengagements du programme 14-20
5. Présentation des projets soumis à avis d'opportunité et des projets à sélectionner 21-27
6. Informations générales

Introduction de la séance :

Le Président du GAL Haute Lande Armagnac, Philippe Latry, introduit la séance et rappelle que cette session réunit le deuxième Comité de Sélection de la programmation 21-27 suite à son installation le 8 juillet 2024. Après un tour de table de présentation de chaque membre du GAL, le premier point de l'ordre du jour est abordé.

1. Modification de la composition des membres et de la stratégie du GAL 21-27

Une modification de la composition des membres s'impose suite à la démission de certains d'entre eux. Par ailleurs, la Communauté de communes du Pays Morcenais a choisi de réorganiser les binômes titulaire/suppléant de son territoire.

Ancienne composition du collège privé		
Titulaires	Supléants	Territoire représenté
RIOUX Renée	GALBERT Ingrid	CC CHL
DUBOURG Cécile	DUFOURCQ Patricia	CC CHL
DEYRIS Christophe	PASSERIEUX Denis	CC CHL
PIEL Bertrand	SENTUC Jean-Louis	CC PM
BACCARA Audrey	BOUCHONNEAU Philippe	CC PM
BOURE Bernard	LENGELE Nathalie	CC PM
DARROZE Marc	CIER Corinne	CC LA
CASSAGNE Quentin	MASQUERE Cathy	CC LA
LARTIGUE Patrice	DUPOUY Frédéric	CC LA
LACAVE Nelly	HANSKENS Caroline	CC PVAL
BIARNES Myriam	DARRIMAJOU Isabelle	CC PVAL
DARIEL Gaëtan	CABROL Christophe	CC PVAL

Nouvelle composition du collège privé		
Titulaires	Supléants	Territoire représenté
RIOUX Renée	GALBERT Ingrid	CC CHL
DUBOURG Cécile	DUFOURCQ Patricia	CC CHL
DEYRIS Christophe	PASSERIEUX Denis	CC CHL
LENGELE Nathalie	SENTUC Jean-Louis	CC PM
BOURE Bernard	BOUCHONNEAU Philippe	CC PM
DUPOUY Isabelle	BACCARA Audrey	CC PM
DEJEAN Dominique	CIER Corinne	CC LA
CASSAGNE Quentin	MASQUERE Cathy	CC LA
LARTIGUE Patrice	DUPOUY Frédéric	CC LA
LACAVE Nelly	HANSKENS Caroline	CC PVAL
BIARNES Myriam	LUBAT Angélique	CC PVAL
DARIEL Gaëtan	CABROL Christophe	CC PVAL

Les membres votent à l'unanimité pour la modification de composition du collège privé.

Philippe Latry accueille Mme DUPOUY, Mme DEJEAN et Mme LUBAT au sein du GAL Haute Lande Armagnac en tant que membre du collège privé.

Quelques modifications de formes sont présentées afin de clarifier l'éligibilité de certaines dépenses et éviter tous points de blocage.

François d'Arlot présente les différentes modifications :

Fiche-action 2 – Améliorer et faciliter l'accès aux services à la population – FEDER	
Ingénierie, petits travaux, équipement, mobilier visant à créer un nouvel équipement/service à la population (par exemple sur les thématiques culturelle, médicale , sanitaire, sportive, loisirs, enfance / jeunesse, formation ou vie sociale).	
Fiche-action 3 – Renforcer la vitalité économique et l'attractivité territoriale – FEDER	
Ingénierie , études programmatiques et opérationnelles visant à développer la mobilité douce (plan de circulation et de stationnement, schéma de mobilité...)	
Fiche-action n° 4 – Développer la vitalité culturelle et sportive – FEADER	
Investissement matériel pour de l'équipement scénique	
Fiche-action 6 – Valoriser les ressources locales et préserver le patrimoine naturel – FEADER	
Actions de prise en compte des risques naturels et de limitation de l'impact humain sur l'environnement Ex : étude et matériel étude pour lutter contre la pollution lumineuse dans le cadre de la réserve internationale de ciel étoilé	
Actions visant à requalifier, restaurer ou lié à la sauvegarde des espaces naturels patrimoniaux	Soutien aux actions de protection, préservation, restauration, requalification et valorisation des espaces naturels et/ou de la biodiversité faunistique et floristique

François d'Arlot précise que, pour la fiche-action 6, la première modification introduit une nouveauté permettant de soutenir les actions visant à réduire l'impact des activités humaines sur le territoire.

Quant au second point, il offre la possibilité d'accompagner des opérations ciblant des espèces spécifiques, au profit de celles axées sur un milieu naturel. Nathalie Lalanne précise que compte-tenu du soutien apporté par le FEDER aux initiatives concernant certaines espèces, notamment les espèces menacées ou invasives, Il sera indispensable, en amont, de vérifier qu'une opération financée par le GAL Haute Lande Armagnac ne soit également éligible au FEDER axe 2.7.

Les membres votent à l'unanimité pour la modification de la stratégie du GAL Haute Lande Armagnac.

2. Validation du compte-rendu du Comité de sélection du 8 juillet 2024

Le compte-rendu a été adressé à tous les membres le 21 novembre 2024.

Les points importants actés :

- Présentation des Fonds Européens Territorialisés et du rôle du GAL ;
- Présentation de la stratégie du GAL ;
- Validation du règlement intérieur.

En l'absence de remarque concernant le compte-rendu, **ce dernier est validé à l'unanimité par les membres du Comité de sélection.**

3. Présentation de l'évaluation finale de la programmation 14-20

Philippe Latry explique que le GAL Haute Lande Armagnac a procédé à l'évaluation finale de la programmation 2014-2020, conformément aux obligations européennes. Il précise que cette évaluation a été réalisée en interne. Il cède ensuite la parole à François d'Arlot, chargé de présenter les volets quantitatif et qualitatif de cette évaluation. Ce dernier rappelle que l'ensemble des membres présents dispose d'une version papier du document, incluse dans le dossier de séance.

4. Désengagements 14-20

Pour rappel, les désengagements correspondent à la différence entre le montant programmé et le montant réellement payé, lié à la réalisation du projet. Est présenté aujourd'hui un montant de 15 458,98€ euros de FEADER à désengager.

N° OSIRIS	Mesure	Fiche Action	Nom du Projet	Porteur de Projet	FEADER Programmé	FEADER Payé	Désengagement
RAQU190222 CR0720101	19.2	3.2	Méthanisation	CC Pays de Villeneuve en Armagnac Landais	14 400,00	13 040,00	1 360,00
RAQU190223 CR0720083	19.2	1.2	Ingénierie valorisation patrimoine	CC Cœur Haute Lande	22 045,44	20 684,20	1 361,24
RAQU190223 CR0720075	19.2	3.1	Stratégie marketing santé	Pôle Haute Lande	7 598,83	7 592,40	6,43
RAQU190223 CR0720094	19.2	3.1	Extension MSP Sore	CC Cœur Haute Lande	24 480,00	24 024,00	456,00
RAQU190223 CR0720022	19.2	1.1	Création verger pédagogique	Commune Saint-Cricq-Villeneuve	3 707,96	2 455,56	1 252,40
RAQU190222 CR0720184	19.2	3.2	Gaz vert	CC Landes d'Armagnac	19 200,00	9 600,00	9 600,00
RAQU190223 CR0720004	19.2	1.2	Support multiforme valorisation	Commune Labastide d'Armagnac	17 000,11	15 577,20	1 422,91
MONTANT TOTAL							15 458,98

L'opération « Les Moutons du Brassenx – Eco-Pâturage » fait l'objet d'une déprogrammation de 15 159,44 €, en raison de la non-réalisation du projet par le porteur.

N° OSIRIS	Mesure	Fiche Action	Nom du Projet	Porteur de Projet	FEADER Programmé	FEADER Payé	Déprogrammation
RAQU190223CR0720091	19.2	3.2	Eco-Pâturage	Association Les moutons du Brassenx	15 159,44	0,00	15 159,44

5. Présentation des projets soumis à avis d'opportunité et des projets à sélectionner 21-27

Pour rappel 12 projets (hors animation gestion) ont été examinés lors des comités techniques des 24 et 25 septembre dernier et les porteurs auditionnés.

Aujourd'hui :

- 9 projets sont soumis à l'opportunités ;
- 5 projets sont soumis à sélection.

Numéro MDNA	Projet	Maître d'ouvrage	Fiche-Action	Fonds	Note	Montant éligible	Aide UE	Opportunité	Sélection
39188610	Animation 2024	Pôle Haute Lande	8	FEADER	/	27 872,81 €	17 298,25 €	x	x
FEDER-FSE-2127-2024-307630	Schéma directeur vélo	CC PM	3	FEDER	24/30	28 950,00 €	15 922,50 €	x	x
FEDER-FSE-2127-2024-307030	Plan de référence	Commune Ygos	1	FEDER	24/30	38 255,00 €	23 626,29 €	x	x
FEDER-FSE-2127-2024-307330	Etude programmatique architecturale	Commune Labrit	1	FEDER	22/30	29 197,50 €	23 326,00 €	x	x
FEDER-FSE-2127-2024-307730	Ingénierie Transition écologique	CC PM	3	FEDER	25/30	137 974,61 €	60 000,00 €	x	x
FEDER-FSE-2127-2024-307830	Ingénierie Valorisation patrimoine	CC CHL	3	FEDER	26/30	107 791,20 €	60 000,00 €	x	
39068610	Fabrique à initiative	Pôle Haute Lande	5	FEADER	29/30	23 934,00 €	19 147,20 €	x	
39355910	Ingénierie patrimoine	CC LA	1	FEADER	26/30	41 380,00 €	33 104,00 €	x	
FEDER-FSE-2127-2024-307530	Schéma des mobilités douces et durables	CC CHL	3	FEDER	26/30	60 000,00 €	48 000,00 €	x	
TOTAL							300 424,24 €	300 424,24 €	140 173,04 €

« Animation 2024 » - Pôle Haute Lande :

Le Pôle Haute Lande assure les missions d'animation, de gestion technique, de suivi et d'évaluation du programme des Fonds Européens Territorialisés pour le territoire du Groupe d'Action Locale Haute Lande Armagnac. Une équipe technique composée de deux agents – animateur et gestionnaire – est ainsi dédiée à ce dispositif au sein du Pôle, et permet de faciliter les échanges entre les partenaires, de fournir l'information et d'apporter un soutien aux bénéficiaires potentiels dans le développement des opérations et la préparation des dossiers.

« Schéma directeur cyclable » - Communauté de communes du Pays Morcenais :

Le projet vise à optimiser et étendre le réseau de mobilités douces du Pays Morcenais en s'appuyant sur un schéma directeur cohérent avec les politiques départementales et régionales. En mettant l'accent sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de vie, il reliera des points stratégiques tels que la Vélodyssée, la gare de Morcenx et la réserve naturelle d'Arjuzanx, tout en intégrant les anciennes communes de Morcenx-la-Nouvelle. Ce schéma analysera le réseau existant, identifiera les besoins d'aménagement, et structurera les connexions entre pôles d'intérêt.

« Plan de référence » - Commune d'Ygos-Saint-Saturnin :

La municipalité d'Ygos Saint-Saturnin s'engage dans l'élaboration d'un Plan de référence pour redessiner l'avenir de son centre-bourg. Ce document stratégique, fruit d'une réflexion en trois phases, ambitionne de créer une vision cohérente et durable du territoire.

Le projet débute par un diagnostic global, explorant les dimensions clés de la vie urbaine : habitat, commerces, mobilités, espaces publics et paysages. Sur cette base, le Plan de référence prendra forme,

harmonisant les ambitions municipales et les propositions issues de l'étude pour réinventer les mobilités, requalifier les espaces publics et revitaliser l'habitat et le commerce local.

Enfin, un programme d'actions détaillé viendra structurer les réalisations sur dix ans, avec un focus prioritaire sur les cinq premières années, traduisant cette vision en projets concrets, chiffrés et planifiés. Ce plan incarne l'engagement de la commune à bâtir un centre-bourg vivant, attractif et en phase avec les aspirations de ses habitants.

« Etude programmatique architecturale » - Commune de Labrit :

L'étude de programmation vise à préciser et sécuriser la rénovation d'un îlot stratégique au cœur du centre-bourg de Labrit, comprenant un ancien hôtel-restaurant et un local commercial vacant destiné à accueillir une boulangerie. Elle permettra d'ajuster le projet en fonction des besoins locaux tout en évaluant sa viabilité économique à travers une analyse détaillée des coûts (travaux, maintenance) et des revenus attendus.

Cette étude explorera également différents scénarios de rénovation énergétique, allant de gains modérés à une mise aux normes BBC, afin de maximiser les opportunités de financement. Par ailleurs, elle intégrera des propositions favorisant l'autoconsommation énergétique et l'usage de matériaux durables, en cohérence avec les enjeux de transition écologique. L'objectif est de concevoir un projet ambitieux mais réaliste, capable de conjuguer attractivité locale, durabilité et pertinence économique.

« Ingénierie transition écologique » - Communauté de communes du Pays Morcenais :

Le poste de chargé de mission en transition écologique, sur la période 2024-2027, vise à élaborer et mettre en œuvre une politique territoriale de transition écologique pour le territoire du Pays Morcenais. En collaboration avec l'ADEME, le chargé de mission accompagne les communes dans la réduction de leur impact environnemental, le développement des énergies renouvelables, et l'adaptation aux effets du changement climatique. Cette mission implique la mobilisation des acteurs locaux, la coordination d'actions concrètes et la sensibilisation des différents publics, afin de renforcer la résilience climatique et le développement durable du territoire.

« Ingénierie patrimoine » - Communauté de communes des Landes d'Armagnac :

La mission consiste à réaliser un inventaire du patrimoine monumental, archéologique et historique dans les 27 communes de la Communauté de communes des Landes d'Armagnac (CCLA). Un poste de chargé de mission a été créé pour cette tâche, avec pour objectif de rencontrer les maires et autres interlocuteurs pour recenser le patrimoine public et privé, tant bâti que paysager. Cette mission, appuyée par une expertise en "musées et patrimoine" (niveau Master 2), vise à définir des mesures de valorisation et de protection du patrimoine en collaboration avec les élus locaux et les acteurs du tourisme, notamment à travers l'Office de Tourisme des Landes d'Armagnac (OTLA). L'OTLA déploiera également l'outil Patrimoine Tour, en lien avec ce travail de recensement.

Pour cette opération, Philippe Latry, en tant que Président et Philippe LAMARQUE en tant que Vice-Président de la Communauté de communes des Landes d'Armagnac, ne prendront pas part au vote.

« Schéma des mobilités douces et durables » - Communauté de communes Cœur Haute Lande

Le projet vise à améliorer la mobilité sur un territoire où les distances entre les centres-bourgs sont importantes et où la voiture reste le principal mode de transport. Le tourisme, bien que présent, se heurte à un réseau de voies vertes principalement conçu pour les loisirs, non adapté aux déplacements quotidiens.

Le projet répond à un enjeu de mobilité identifié par l'Analyse des Besoins Sociaux et plusieurs plans locaux, dont le Plan Climat et le Contrat Local de Santé. Il cherche à encourager les déplacements à vélo et à réduire la dépendance à la voiture.

Pour ce faire, un bureau d'études sera mandaté pour réaliser un diagnostic du réseau actuel, élaborer une stratégie de développement des voies vertes et programmer la mise en œuvre d'un schéma directeur des mobilités douces. Ce schéma devra améliorer les connexions entre les bourgs, renforcer le réseau pour les trajets quotidiens et touristiques, et favoriser des pratiques de mobilité durable (vélo, marche, transports en commun). Des actions de communication et de signalétique seront également mises en place pour sensibiliser et encourager l'adoption de ces nouvelles pratiques. L'objectif global est de faciliter l'accès aux services et améliorer la qualité de vie des habitants.

Pour cette opération, Philippe Sartre, en tant que Vice-Président de la Communauté de communes Cœur Haute Lande, ne prendra pas part au vote.

« Ingénierie valorisation patrimoine » - Communauté de communes Cœur Haute Lande :

La mission d'Ingénierie se déroule en deux phases. La première, terminée en décembre 2023, a consisté à réaliser un diagnostic et une planification des actions. La seconde phase, prévue de janvier 2024 à mai 2026, se concentre sur la mise en œuvre des projets identifiés.

Les actions visent à restaurer et valoriser plusieurs sites patrimoniaux clés, tels que les anciennes forges de Brocas, Graine de Forêt à Garein, le Domaine impérial de Solférino, et l'Atelier de produits résineux de Luxey. Cela inclut la création de circuits touristiques, la mise en place d'un programme muséographique et des travaux de réhabilitation, avec un focus sur l'histoire locale.

Pour cette opération, Philippe Sartre, en tant que Vice-Président de la Communauté de communes Cœur Haute Lande, ne prendra pas part au vote.

« Fabrique à initiatives » -Pôle Haute Lande :

Le Pôle Haute Lande, couvrant 2 300 km² et regroupant 25 000 habitants, est une structure dédiée au développement territorial et à l'accompagnement de projets. Depuis 2021, une mission axée sur la revitalisation rurale a été lancée, visant à accompagner les communes dans des projets de logement, rénovation énergétique, aménagement de l'espace public, etc.

Face à des problématiques telles que la fermeture des commerces ruraux et la vacance de bâtiments, le Pôle expérimente un nouvel outil : la Fabrique à initiatives. Ce dispositif d'innovation sociale, coordonné par l'AVISE, vise à développer des activités économiques adaptées aux territoires en connectant acteurs publics, privés et citoyens. Il s'inscrit dans l'Économie Sociale et Solidaire et vient compléter les outils existants d'accompagnement.

Ce projet vise à soutenir l'innovation sociale et à répondre aux besoins spécifiques des communes, contribuant ainsi à la revitalisation des territoires ruraux et à la création d'activités économiques durables.

Pour cette opération, Philippe Sartre, Raymonde Piedenna et Vincent Ichard, en tant que membres du Comité Syndical du Pôle Haute Lande, ne prendront pas part au vote.

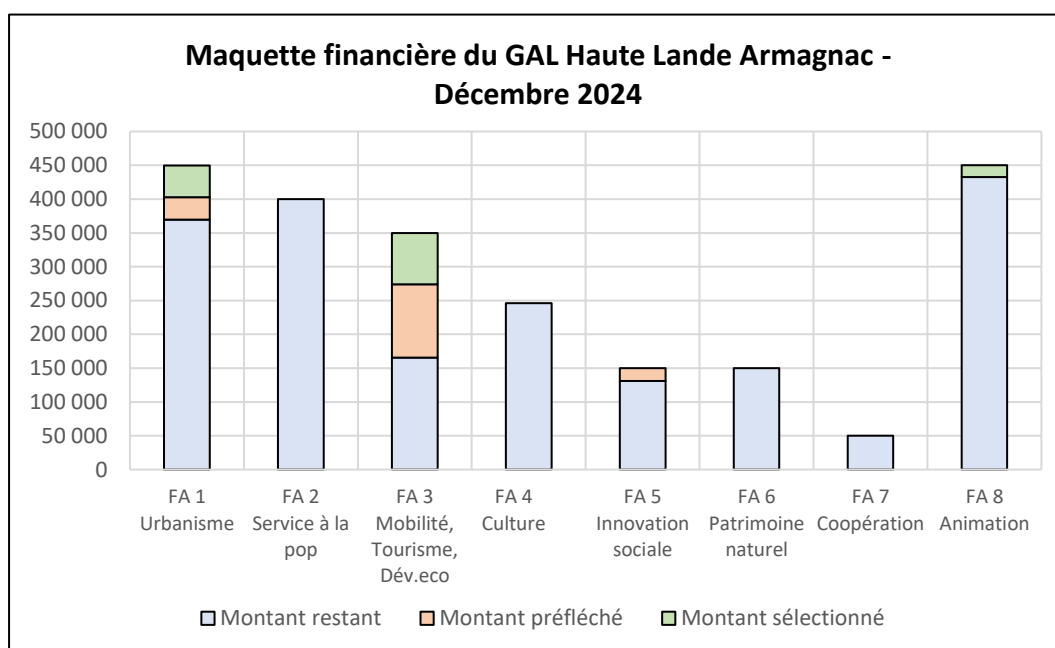
À l'unanimité, les membres du GAL votent pour :

- Donner un avis favorable à ces projets, en conservant les notes pré-attribuées lors des Comités techniques.
- Sélectionner les cinq opérations ayant reçu un avis favorable du service instructeur régional.

A l'issue de cette séance, la maquette financière est la suivante :

Maquette du GAL Haute Lande Armagnac - Décembre 2024		
Maquette totale	Montants sélectionnés	Crédits disponibles
2 245 398	140 173,04	1 944 973,76

Préfléchés en opportunités	160 251,20
----------------------------	------------



6. Informations générales

Avant de clore ce Comité de sélection, plusieurs sujets doivent être partagés avec les membres du GAL Haute Lande Armagnac.

a) Règle d'instruction et validation des opérations bénéficiant du FEADER

François d'Arlot explique les nouvelles modalités dans le processus d'instruction et de contrôle interne de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Pour les dossiers relevant du fonds FEADER, une fois l'instruction finalisée par le service instructeur régional, le dossier peut être sélectionné pour un contrôle aléatoire durant le mois qui suit, dans le but de vérifier la qualité de l'instruction. Si, à l'issue de ce délai, le dossier n'a pas été sélectionné pour contrôle, l'opération peut être présentée à la sélection du GAL Haute Lande Armagnac. En revanche, si le dossier est choisi pour un contrôle, le délai nécessaire pour finaliser ce processus demeure incertain, ce qui peut entraîner des retards dans la sélection des opérations au sein du GAL Haute Lande Armagnac.

Ce contrôle interne vise à garantir la conformité de l'instruction avec la réglementation en vigueur et à améliorer les procédures.

b) La règle du désengagement d'office

Conformément à la convention signée le 11 novembre 2023, le tableau ci-dessous explique le processus des dégagements d'office et donne une lisibilité des crédits européens qui seront retirés au GAL Haute Lande Armagnac en cas de sous-utilisation. Ces montants correspondent aux crédits versés aux porteurs qu'il convient d'atteindre à la fin de chaque année.

Il est à noter qu'à la suite du comité d'appui du 7 novembre 2024 à Limoges, aucun dégagement d'office n'interviendra pour les GAL en 2025. La Région a décidé d'appliquer un principe de solidarité entre les différents fonds européens et les structures porteuses de ces dispositifs.

Compte-tenu de ces informations, Il convient dès à présent de se mobiliser, en prévision de l'année 2026.

Tableau des dégagements d'office							
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
FEADER	% cumulé payé	15%	35%	55%	75%	100%	/
	Montant cumulé payé	149 381,00 €	348 557,00 €	547 732,00 €	746 907,00 €	995 876,00 €	
FEDER	% cumulé payé	15%	31,44%	49,07%	67%	81,85%	100%
	Montant cumulé payé	182 199,00 €	392 824,00 €	613 202,00 €	837 154,00 €	1 022 737,00 €	1 249 522,00 €

c) Date des prochains Comités

Philippe Latry annonce que le prochain Comité Technique, pour l'audition des porteurs de projets, se tiendra **le 5 février 2025**, sous réserve de la présentation d'un nombre suffisant de projets. François d'Arlot confirmera aux membres la tenue de ce comité courant janvier.

Il rappelle que le Comité Technique est ouvert à l'ensemble des membres sur simple inscription auprès de l'équipe technique.

Il précise également que, étant donné que ces Comités Techniques servent de lieu de présentation détaillée des opérations, les dossiers présentés lors des Comités de sélection ne feront pas l'objet d'une présentation exhaustive, afin de ne pas alourdir la séance.

En ce qui concerne le prochain Comité de Sélection, il se tiendra le **mercredi 26 mars 2025**. François d'Arlot enverra la convocation, précisant l'heure et le lieu, trois semaines avant la date prévue.

Fait à Sabres le 18 décembre 2024,

Le Président du GAL Haute Lande Armagnac
Philippe LATRY

CONTACT



**Pour toute question,
contactez l'équipe Europe du GAL :**

Animateur

François d'Arlot
06.02.09.81.45
leader@pole-haute-lande.org

Gestionnaire

Nathalie Lalanne
05.58.04.12.12
n.lalanne@pole-haute-lande.org



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Pôle
Haute
Lande